

Fiche D15 : COORDONNATEUR(TRICE) CDOEASD

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, l'enseignant(e) coordonne les travaux de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (circulaire 2015-176 du 28-10-2015) placée sous l'autorité du Directeur Académique. ▪ Il/elle anime et coordonne le groupe des Directeurs Adjointes des différentes SEGPA. ▪ Il/elle développe une dynamique autour du collège inclusif pour tous les élèves de la SEGPA.
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer et conseiller les personnels de l'éducation nationale, les familles, les partenaires institutionnels (modalités d'orientation des élèves en SEGPA et en LEA/EREA). ▪ Planifier et préparer les travaux de la CDOEA (circulaires, transmission des pièces nécessaires à l'élaboration des dossiers, calendrier). ▪ Vérifier la constitution des dossiers adressés par les établissements scolaires et saisir les demandes dans une base de données. ▪ Organiser l'étude des dossiers des élèves en sous-commissions et commissions plénières, enregistrer les avis. ▪ Participer aux équipes pluridisciplinaires à la MDA spécifiques à l'orientation en SEGPA des élèves reconnus en situation de handicap. ▪ Etablir les projets d'affectation des élèves pré-orientés ou orientés par la CDOEA ou la CDAPH dans les différentes SEGPA du département. ▪ Tenir à jour le registre des établissements et places disponibles. Gérer et rendre compte des flux d'élèves de SEGPA et de LEA/EREA. ▪ Etablir un bilan annuel des travaux de la commission. ▪ Assurer le suivi de la scolarisation des élèves en lien avec les directeurs adjoints chargés de SEGPA (DACs). Être l'interlocuteur(trice) privilégié(e) des DACs et des chefs d'établissement pour l'orientation des élèves vers les enseignements adaptés. ▪ Veiller à l'amélioration des outils nécessaires au fonctionnement de la commission (en lien avec les services concernés). ▪ Contribuer au développement du fonctionnement inclusif des SEGPA. ▪ Assurer une veille documentaire et la faire partager. ▪ Participer aux actions de formation et aux expérimentations pédagogiques
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI seront privilégiées. ▪ Maîtrise des enjeux de l'école inclusive. ▪ Connaissance du fonctionnement de la MDPH/MDA. ▪ Assurer la neutralité suffisante et nécessaire à la conduite de chaque situation accompagnée. ▪ Connaissance du système éducatif et de l'ASH. ▪ Connaître les fonctionnements des champs médico-sociaux et sanitaires. ▪ Avoir le sens de la communication. ▪ Être disponible. ▪ Avoir les capacités à jouer le rôle d'animateur(trice), de médiateur(trice) et de régulateur(trice). ▪ Avoir un sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. ▪ Maîtriser les outils numériques et des applications de gestion de données.
<p>SPÉCIFICITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le temps de travail est celui d'un(e) enseignant(e) hors présence des élèves soit 1607 heures annuelles. ▪ L'emploi du temps du (de la) coordonnateur(trice) est établi avec l'IEN-ASH afin de garantir une continuité de service dans les périodes d'affectation des élèves. ▪ Le/la coordonnateur(trice) peut être amené(e) à se déplacer dans les différents établissements
<p>REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois